

Modalités de soumission et de sélection des projets franco-brésiliens avec FAPESP et/ou FACEPE dans le cadre de l'édition 2012 du programme Blanc international

1. CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L'APPEL A PROJETS

1.1. CONTEXTE

Un accord a été signé le 15 mai 2009, révisé en 2011 et en 2012, entre l'ANR et deux fondations brésiliennes, Fundação de Amparo à Pesquisa do Estado de São Paulo (FAPESP) et Fundação de Amparo à Ciência e Tecnologia do Estado de Pernambuco (FACEPE), en vue de faciliter le montage et la mise en oeuvre de projets scientifiques de qualité proposés conjointement par des équipes de recherche françaises et brésiliennes. Les priorités thématiques sont réexaminées à chaque édition du programme.

La partie française de l'appel à projets est gérée et évaluée dans le cadre du programme Blanc International II de l'ANR. **La lecture du texte de l'appel à projets Blanc International II est donc indispensable.** Les critères de recevabilité, d'éligibilité et d'évaluation du programme Blanc International II sont applicables aux projets proposés dans le cadre de cette collaboration ANR-FAPESP-FACEPE, sauf mention contraire ou précisions explicitées dans cette annexe.

1.2. OBJECTIFS DE CET APPEL A PROJETS

L'objectif est de financer de nouveaux projets de recherche de grande qualité menés en coopération entre des équipes françaises et des équipes brésiliennes des Etats de Sao Paulo et/ou Pernambuco. On vise une contribution scientifique équilibrée entre partenaires français et brésiliens. Le nombre total de projets financés dépendra de la qualité relative des projets soumis.

La durée du projet doit être la même pour les partenaires français et brésiliens, et comprise entre 24 mois et 48 mois.

2. THEMES

En 2012, la priorité est donnée aux thématiques suivantes :

- Changements environnementaux globaux /Sciences de la terre ;
- Microbiologie, Immunologie, Infectiologie.

Pour ce qui concerne la thématique Changements environnementaux globaux, il est à noter la possibilité de soumettre également des propositions dans le cadre de l'appel à projets « Sociétés et Changements Environnementaux SOCENV ».

(http://www.agence-nationale-recherche.fr/fileadmin/user_upload/documents/2011/Programmation-ANR-2012.pdf, p95, Publication prévue le 1^{er} Mars 2012).

3. CRITERES DE RECEVABILITE

- Trois types de projets bi-nationaux sont éligibles :
 - Projet trilatéral impliquant des équipes françaises ET des équipes de l'Etat de Sao Paulo ET de l'Etat de Pernambuco
 - Projet bilatéral impliquant des équipes françaises ET des équipes brésiliennes de l'Etat de Sao Paulo
 - Projet bilatéral impliquant des équipes françaises ET des équipes brésiliennes de l'Etat de Pernambuco.
- Le budget du projet devra être équilibré entre les partenaires français et brésiliens. A titre indicatif, le budget total du projet devra être de 0.5 M€ pour un projet bilatéral et de 1 M€ pour un projet trilatéral.
- La durée du projet doit être de 2 à 4 ans.

4. RECOMMANDATIONS

Le principe du lieu sera appliqué pour le financement, c'est-à-dire que chaque organisation – l'ANR et le FAPESP-FACEPE – financera pour sa part les dépenses relatives à son ou ses propre(s) partenaire(s).

Il est demandé de prévoir par partenaire une participation à un colloque mi-parcours ou fin de parcours à l'étranger. Par conséquent, les frais de participation à un symposium à l'étranger doivent être budgétés pour un représentant de chaque partenaire.

A la différence de l'ANR, le FAPESP-FACEPE ne peut financer de partenaires industriels; pour cette raison, seuls des participants industriels français pourront être financés par l'ANR et ce, selon les dispositions du règlement de l'appel à projets du Blanc International.

Pour chaque proposition, les équipes de chaque pays devront nommer un Responsable scientifique "national", qui sera le point de contact du projet pour l'agence de son pays.

Les partenaires français et brésiliens candidats prépareront un dossier scientifique commun qu'ils soumettront selon les règles de soumission suivantes :

- **Pour les partenaires français et les partenaires de l'Etat de Sao Paulo**, la proposition doit être soumise uniquement à l'ANR en respectant le format de soumission de l'ANR, ainsi que les règles de recevabilité et d'éligibilité, et la date de clôture de cet appel à projets. Les partenaires brésiliens doivent remplir le formulaire administratif de la FAPESP joint en annexe - avec les instructions de FAPESP concernant cet

appel ; ce document devra être déposé sur le site de soumission de l'ANR en tant qu'annexe séparée du document scientifique. Par ailleurs, seul le responsable français du projet doit être enregistré en tant que coordinateur du projet sur le site de soumission.

- **Pour les partenaires brésiliens de l'Etat de Pernambuco**, les propositions doivent être soumises à FACEPE en respectant le format de soumission, les règles de recevabilité et d'éligibilité, et la date de clôture de cet appel à projets spécifiques à FACEPE.

Calendrier prévisionnel:

Clôture appel ANR:

- 21 Mars 2012 pour le programme Blanc International II « SIMI6 et SVSE3 »

Décision conjointe ANR/FAPESP/FACEPE et publication des résultats: Août/Septembre 2012

Démarrage des projets: Décembre 2012-Janvier 2013

POUR PLUS D'INFORMATIONS CONCERNANT LES MODALITES DES PARTENAIRES BRESILIENS

Les informations concernant les modalités de soumission sont disponibles à l'adresse suivante :

- Pour FAPESP <http://www.fapesp.br/en/6778>
- Pour FACEPE <http://www.facepe.br/>

Il est important de prendre contact le plus tôt possible avec le FAPESP et le FACEPE qui financeront les partenaires brésiliens.

Pour plus d'information concernant les partenaires brésiliens, contacter :

Contact FAPESP

Mr. Alexandre Roccatto

Email : chamada-fapesp-anr@fapesp.br

Contact FACEPE

Prof. Alfredo Arnóbio de Souza da Gama (Diretor Científico)

Email: diretoria@facepe.br